

Communiqué du 9 juillet 2024

*Législatives 2024 :
l'examen du projet de loi relatif à la fin de vie doit
reprendre très vite ;*

*Ce sujet sera le premier à s'inscrire dans les fameuses
majorités de projet qui seront au cœur de cette
législature.*

Après le second tour des élections législatives anticipées et dans l'attente de la nomination d'un nouveau Gouvernement, l'ADMD, par la voix de son président, Jonathan Denis, propose que le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, dont les travaux ont été suspendus brutalement au soir du vendredi 7 juin, pour cause de dissolution, puissent très vite reprendre.

En effet, un tel projet de loi, consensuel, transpartisan, emprunt du respect des libertés individuelles, permettra de trouver immédiatement l'une des fameuses majorités de projet qui seront au cœur des travaux de la nouvelle législature.

Les députés issus de l'ancienne majorité présidentielle auront à cœur de poursuivre le travail entrepris à l'initiative du président de la République et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, Catherine Vautrin. Les députés du Nouveau Front Populaire - et quoique ce texte ne figure pas dans le projet de la campagne - ont affirmé à de nombreuses reprises (à commencer par l'ancien président de la République, François Hollande, élu député de la Corrèze) que ce texte pourrait et devrait très vite reprendre son cours parlementaire.

Dans les autres groupes parlementaires, il apparaîtra très vite une majorité de députés qui, à l'occasion de la campagne électorale, ont compris que ce sujet de la liberté en fin de vie était essentiel pour les Français (60% des Français, selon un sondage Ifop de juin dernier, déclaraient que ce sujet était important dans leur choix de vote) et qu'en apportant un droit nouveau, il ne créerait aucune contrainte pour quiconque.

Jonathan Denis rappelle que, selon le même sondage Ifop, 84 % des Français se déclarent favorables à la reprise de l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (électeurs de gauche : 88% ; électeurs de [l'ancienne] majorité présidentielle : 88% ; électeurs de droite : 75% ; électeurs d'extrême droite : 85%)